



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

Séance du 29 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 33  
Nombre de procurations : 02  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 23 juin 2020  
Date de publication : 07 juillet 2020

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

**Référence**

20.29.06.59

**Commission**

Aménagement et Urbanisme

**Objet**

Reprise dans le domaine public de la route forestière des Prés Gaudard

**Secrétaire de séance**

Mme Isabelle MANGIN

**Rapporteur**

M. Jean-Michel REBILLARD

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

Mme Isabelle DELAINE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON à M. Daniel GERMOND

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

M. Ako HAMDAOUI (DCM 20.29.06.36-37) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 20.29.06.49) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 20.29.06.50) ; M. Daniel GERMOND (DCM 20.29.06.50) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.29.06.62)

La route forestière des Prés Gaudard prolongeant la rue du Bizard jusqu'au centre équestre constitue l'un des accès à la forêt de Chauv depuis l'agglomération Doloise. Cette route forestière domaniale, propriété de l'État, est ouverte à la circulation publique.

La route forestière des Prés Gaudard assure principalement la desserte du centre équestre de Dole, mais également celle de la forêt communale de Dole Azans. Il s'agit de la parcelle cadastrée à Dole section CI n° 36. Un projet de transfert avait déjà été initié en 1999 par l'Office National des Forêts et avait reçu un avis favorable de la commission « Cadre de Vie » de la Ville de Dole, dossier qui n'avait pas abouti.

Des études ont été récemment menées par les services environnement/tourisme et services techniques/voiries. Il est apparu que cette route constituait un axe majeur à vocation d'accueil du public et que l'accès au centre équestre devait être sécurisé pour les piétons et les cyclistes en aménageant des liaisons adéquates.

La réfection généralisée de la route a été chiffrée et insérée au projet global du schéma d'accueil au titre des boucles forestières de cyclotourisme en lien avec la future voie Grévy.

Ainsi, l'acquisition d'une partie de la route forestière peut être envisagée pour une portion partant de la rue du Bizard et allant un peu plus loin que le centre équestre, soit très approximativement 1 km (à parfaire par voie de géomètre), après sa remise en état par l'Office National des Forêts et conformément aux orientations du schéma d'accueil précité.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 23 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition à l'Office National des Forêts d'une partie de la parcelle cadastrée section CI n° 36p, nommée route forestière des Prés Gaudard, sur environ 1km dans le prolongement de la rue du Bizard à parfaire par voie de géomètre,
- **APPROUVE** le classement dans le domaine public d'une portion de la route forestière des Prés Gaudard cadastrée section CI n° 36p,
- **PRÉCISE** que ce transfert interviendra après remise en état de la route par l'Office National des Forêts et conformément aux orientations du schéma d'accueil au titre des boucles forestières de cyclotourisme en lien avec la future voie Grévy,
- **PRÉCISE** que cette acquisition sera consentie moyennant le prix de l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir,
- **NOTE** que l'opération sera dispensée de droit au profit de la Direction Générale des Finances Publiques en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

Pilotage et Coordination

Tresorerie Municipale du Grand Dole

Pôle Moyens et Ressources/Finances

Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

Pôle Services Techniques

Pôle Topographique de Gestion Cadastre-Centre des Finances Publiques 2 rue

Turgot-39033 LONS LE SAUNIER

Office Nationale des Forêts- 535 rue Bercaille-BP 424-39006 LONS LE SAUNIER

Etude BARTHEN RUIZ VANDEL-Notaires Associés-8 rue Joseph Thoret 39100 DOLE

Fait à Dole, le 29 juin 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX



# Reprise dans le domaine public Route forestière des Prés Gaudard

